

Spécial Stagiaires

Le secteur « **Entrer dans le métier** » du **SNES-FSU Versailles**, animé par Romain Rouzaud et Baptiste Eychart, est aux côtés des stagiaires pour faire respecter leurs droits et les conseiller durant cette année de stage.

Il tient une permanence téléphonique **tous les mercredis après-midi**. Nos militants sont disponibles en outre pour des entretiens individuels dans les locaux du SNES-FSU Versailles à Arcueil. Ils sont aussi présents lors des stages organisés par le secteur.

Permanence téléphonique : 01 41 24 80 56

Courriel : edm@versailles.snes.edu



Échos de l'ÉSPÉ

- ➔ Les formateurs en SES de l'ÉSPÉ de Nanterre veulent imposer aux stagiaires de filmer certains de leurs cours dans le cadre de leur évaluation. Outre le caractère autoritaire et infantilisant de cette exigence, elle pourrait remettre en question certains principes comme le droit à l'image. Affaire à suivre...
- ➔ Un trop grand nombre de stagiaires ont, cette année encore, été affectés sur un site d'ÉSPÉ qui n'était pas conforme à leurs demandes et qui les éloigne inutilement de chez eux. A quand une procédure enfin transparente ?
- ➔ Dans certaines ÉSPÉ, les formateurs insistent auprès des stagiaires titulaires d'un master pour qu'ils s'inscrivent quand même en M2 à l'ÉSPÉ pour assurer un « meilleur suivi ». C'est tout à fait contradictoire avec le principe d'un parcours adapté !

Sur toutes ces questions, le SNES-FSU Versailles est présent aux côtés des stagiaires et intervient auprès de l'ÉSPÉ.

Sommaire

- p.1 Échos de l'ÉSPÉ
- p.2 Les dates clés de l'année
- p.3 FAQ
- p.4 Élections

Les dates clés de votre année

15 NOVEMBRE - 4 DÉCEMBRE

Faites vos **vœux de mutation sur I-prof** (application SIAM). Vous devez obligatoirement participer au mouvement inter-académique en formulant une liste préférentielle d'académies où vous souhaitez être affecté à la rentrée 2019.

Remplissez et renvoyez-nous la **fiche de suivi syndical de votre dossier de mutation**, afin que nous puissions contrôler les diverses opérations liées aux mutations (erreurs de barème, de vœux, de situations personnelles...).

VENDREDI 23 NOVEMBRE

Participez au **stage « Stagiaires, l'entrée dans le métier » à la section académique à Arcueil**. La matinée sera consacrée à la présentation des droits et obligations des personnels, à des échanges sur l'année de stage et son déroulement. L'après-midi sera dédié à une présentation complète du mouvement inter-académique (règles du mouvement, méthode pour faire ses vœux...) par des commissaires paritaires académiques et nationaux.

29 NOVEMBRE - 6 DÉCEMBRE

Toute la Profession est appelée à voter pour élire ses représentants aux différentes commissions paritaires et comités techniques.

Les stagiaires sont électeurs pour les comités techniques ministériels et académiques, pensez à voter FSU !

FÉVRIER - MARS

Résultat des mutations inter-académiques. Le SNES-FSU envoie une information fiable à ses syndiqués à l'issue de ces réunions.

À PARTIR DE MARS

Mutations intra-académiques : il vous faut désormais faire des vœux pour les mutations à l'intérieur de l'académie dans laquelle vous venez d'être nommé. **Saisissez vos vœux sur I-prof** (SIAM).

Participez au stage «Stagiaires, titularisation et mutation» organisé par la section académique du SNES-FSU Versailles : premier bilan de l'année de stage, présentation des modalités de titularisation, présentation du mouvement intra-académique et conseils pour faire vos vœux par des commissaires paritaires académiques du SNES-FSU.

JUIN

Résultats des mutations intra-académiques. Vous connaîtrez votre établissement d'affectation ou votre de zone de remplacement.

JUIN - JUILLET

Étude des **dossiers de titularisation** pour publication des résultats mi-juillet.

Foire aux questions

Est-ce que j'ai le droit de m'inscrire à un stage syndical ?

Bien sûr ! Tout collègue a droit à douze jours de formation syndicale par an. L'Administration ne peut lui refuser. Il faut effectuer la demande un mois à l'avance.



Est-ce que j'ai le droit de demander une disponibilité ?

Tout à fait ! Mais il faut savoir qu'elles ne sont pas toutes de droit et certaines peuvent être refusées selon les « besoins du service ». Le SNES-FSU vous accompagne dans vos démarches et appuiera votre demande auprès du Rectorat.

Je ne comprends rien aux affectations. Comment faire ?

Effectivement la procédure d'affectation est complexe. Le SNES-FSU vous la présentera lors d'un stage syndical ou de réunions d'informations. Il répondra en outre à vos questions par courriel, par téléphone, ou de visu et vous conseillera dans vos vœux.

Je suis inquiet pour ma titularisation. Que faire ?

Même si près de 90 % des stagiaires sont titularisés dès leur première année, les craintes sont légitimes. Si vous pensez que votre titularisation risque de poser problème, contactez le SNES-FSU Versailles au plus vite.

Est-ce que j'ai le droit de faire grève ?

Evidemment ! Les stagiaires ont les mêmes droits que les titulaires et le droit de grève est un droit fondamental. Votre titularisation n'est absolument pas mise en danger pour avoir fait grève.



Élections professionnelles : votez pour le SNES-FSU !

Les élections professionnelles dans la Fonction publique auront lieu **du 29 novembre au 6 décembre 2018** sous la forme d'un vote électronique. Les professeurs stagiaires y participent pour l'élection des comités techniques.

Ces élections permettent aux personnels d'élire leurs représentants qui siégeront aux comités techniques et aux commissions paritaires académiques ou nationales. Le SNES-FSU, en tant que syndicat majoritaire comptant le plus grand nombre d'élus, a toujours défendu le rôle des instances paritaires pour veiller à ce que chaque enseignant soit traité selon la même règle et dans la transparence.

Alors que le Ministère envisage de réduire énormément le rôle des instances représentatives au risque d'en faire des coquilles vides, **il est important de participer massivement à ces élections en votant pour les listes du SNES et de la FSU !**

Élections à l'ÉSPÉ

Le mardi 13 et le mercredi 14 novembre 2018, les élections renouvelant le Conseil d'École de l'ÉSPÉ de Versailles vont se tenir. Au sein de ce Conseil d'École, 6 sièges sont à pourvoir au titre du collège des étudiants et des professeurs stagiaires.

Il est important que les stagiaires votent en masse pour faire porter leur voix et leurs revendications au sein du Conseil d'école de l'ÉSPÉ. Des bureaux de vote seront ouverts sur la majorité des sites. Le vote par procuration est par ailleurs possible.

Le SNES soutient **la liste de la FSU** qui comprend des candidats stagiaires du Premier et Second degrés, dans plusieurs disciplines y compris l'EPS.

Votez pour la liste FSU qui portera les revendications des stagiaires au sein du Conseil d'École !



Se syndiquer : un acte important !

Se syndiquer et adhérer au SNES-FSU est essentiel, à la fois pour être conseillé et défendu durant toute sa carrière, mais aussi pour soutenir un syndicat dont le fonctionnement et les frais qu'il entraîne ne sont couverts que par les cotisations de ses adhérents !

Le bulletin d'adhésion au SNES-FSU peut être téléchargé ou rempli en ligne sur notre site : versailles.snes.edu (cliquer en haut à droite).